

**Assemblée générale**

Distr. générale  
28 août 2000

Original: français

---

**Cinquante-quatrième session**

Point 170 de l'ordre du jour

**Agression armée contre la République démocratique du Congo****Note verbale datée du 21 août 2000, adressée au Secrétaire général  
par la Mission permanente de la République démocratique  
du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, se référant aux instructions du Gouvernement de la République démocratique du Congo, a l'honneur de lui demander de bien vouloir maintenir à l'ordre du jour des travaux de la cinquante-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale le point 170 de l'ordre du jour de la cinquante-quatrième session ordinaire, relatif à « l'agression armée contre la République démocratique du Congo ».

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo souhaiterait que cette question soit débattue en séance plénière sans renvoi à une Grande Commission.

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo réitère son souhait que cette question puisse demeurer à l'ordre du jour de toutes les sessions ordinaires ultérieures de l'Assemblée générale jusqu'à son règlement définitif.